

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
du CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 25 février 2021
19h00 salle de la Tourniole

Présents : Stéphane Lamberger, Claude Pierrel, Dominique Méan, Alexandre Adam, Christine Petitjean, Richard Brusa, Maxime Mathis, Caroline Médigue, Valérie Faivre, Tantely Brun, Jérôme Lamonica, Jean Camus, Delphine Vuillermoz.

Absents excusés : Chantal Perreaut, Nicolas Jacquier.

1. Validation du compte rendu de la séance du 26 janvier 2021.

Lecture du PV par Stéphane Lamberger, maire ; sans observation, le PV est validé.

2. Compte rendu des commissions communales et intercommunales :

- * **Commission économie/commerce du 2/02/2021** : Valérie FAIVRE présente les différents points abordés lors de la réunion :
 - M. S OUDET s'est retiré du projet de reprise de l'Épicerie rue Louis XIV le Grand. La commune a fait une proposition d'achat à 150 000 €, proposition refusée par les vendeurs. Le local est en vente chez 3D Immobilier.
 - Proposition de création **d'un espace éphémère** pour accueillir des expositions, de l'artisanat, atelier peinture,...
 - Mettre en place **des journées d'entreprendre** consacrées aux porteurs de projets à l'automne 2021 avec une mise en lien avec des banques, CCI, UCIA,...
 - **L'animatrice de l'Office Intercommunal de Commerce** doit prendre son poste au 1^{er} avril 2021 – prévoir de la rencontrer lors d'une prochaine commission économie commerce. Elle va s'installer dans les bureaux des Pervenches (en face du Super U).
 - **Auto-école Bruandet** – départ en retraite fin avril 2021. LEDO FORMATION – auto-école s'installe à la place de la papeterie.
 - **Bureau de tabac Flo et Jéré** – le Préfet a autorisé le transfert de la licence du Baranous de Desnes à la commune de Bletterans.
 - **Ecole de danse aérienne** – projet de Mme Collomb au 37 Faubourg d'aval – signature du compromis de vente.
 - **Vente des bâtiments Gandelin** (maison rue Louis le Grand, appartement rue des Granges et local commercial).
 - Création d'un **livret d'accueil** des nouveaux commerçants (voir avec la commission communication).
- **Commission communication du 22/02/2021** : Alexandre ADAM présente les différents thèmes abordés lors de cette réunion :
 - Mme BAUDOUIN du commerce Je Cree en fil a proposé l'élaboration de magnets avec la mascotte de Bletterans – proposition non retenue.
 - La commission a travaillé sur l'accroche du site internet, il faut prévoir la mise en ligne de la nouvelle équipe municipale ainsi qu'un organigramme des agents de la commune.
 - Elaboration du livret d'accueil pour les nouveaux commerçants.
 - Chaque membre de la commission relit l'ancien « Guide pratique » avant le 05/03 pour reprise des informations manquantes et apport des corrections. Il sera ensuite distribuable avec le bulletin de juillet.
 - Positionnement du panneau d'affichage place de la mairie – il faut attendre l'installation des modules bois.
 - L'inauguration de la grande rue du 24 avril 2021 est reportée en raison des conditions sanitaires.
 - Réunion avec les associations et la CCBHS- samedi 20/03 à 10h00 à la salle des fêtes.
- **Commission finances du 28/01 et du 23/02** : Claude PIERREL fait le point sur la réunion avec l'étude du budget investissement 2021 lors de la première séance. Le 23 février, le point a été fait sur les dépenses et recette de fonctionnement.
Le maire, Claude PIERREL et Jean CAMUS ont reçu M. Laporte en mairie : il est le nouvel interlocuteur de la DGFIP pour le secteur.
- **Point sur les travaux de la Grande rue et place de la Mairie** : les travaux d'aménagement vers le parvis de l'église de l'Adlca sont en cours. Les agents communaux vont installer les bancs, mise en place d'une cabane à livres et aménagement paysager.
Un point sur la signalisation (arrêt minute, livraison, ...) sera fait vendredi 5 mars avec Via System et Olivier LAGUT.
Le Maire souhaite procéder à une consultation des commerçants pour les stationnements minutes, et les points de livraison.
Les marquages au sol sont en cours de réalisation, l'entreprise MONAMY fabrique les différents modules bois (grande rue et place de la Mairie).

- **Commission des bois** : M. Suillot de l'ONF souhaiterait qu'on plante de nouveaux chênes.

3 – Place du colombier – convention INRAP

Le diagnostic archéologique organisé par l'INRAP pour la place du Colombier se déroulera du 29 avril au 21 mai 2021.

Monsieur le Maire fait lecture de la convention proposée par l'INRAP.

Ce diagnostic n'a pas de coût en lui-même. Les éventuelles fouilles à la suite du diagnostic ont quant à elle un coût pour la commune, coût estimé après résultat du diagnostic.

Il faudra réfléchir à l'organisation du commencement des travaux de diagnostic archéologique : une fois une zone terminée, l'INRAP sera en mesure de nous autoriser le commencement des travaux de réaménagement.

L'assemblée approuve à l'unanimité la convention proposée.

Pour information : la commune a obtenu l'autorisation de la Direction Générale de la Gendarmerie de démarrer les travaux de construction des 5 logements.

La première réunion de chantier se déroulera le 12 mars en présence du SIDEC, et de M. BIDOT en charge du suivi des travaux.

4 – Information – mission de maîtrise d'œuvre pour travaux logement 24 rue Louis XIV le Grand

Monsieur le Maire présente le rapport des offres concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du logement au 24 rue Louis XIV le Grand.

Consultation de 3 bureaux d'études : BIDOT Patrick/CARTALLIER Sandrine et SOLIHA. Ce dernier ne souhaite pas candidater pour des raisons de calendrier interne.







Au vu du classement des offres, il est proposé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères présentés dans le cahier des charges.

C'est l'offre de Madame CARTALLIER Sandrine qui est retenue pour un montant de 18 375 € HT.

5 – Cimetière – révision des tarifs de concession

Dominique Méan explique qu'il y a lieu de réviser les tarifs des concessions pour le cimetière. En effet, suite à une remarque de la Préfecture, la commune ne peut pas facturer des concessions avec caveau. Les Pompes Funèbres facturant elle-même le caveau.

Monsieur le Maire propose les nouveaux tarifs suivants :

			30 ANS	50 ANS
TYPE 1	 SIMPLE	1.40x2.00	270 €	440 €
TYPE 2	 SIMPLE	1.40x2.00	270 €	440 €
TYPE 3	 SIMPLE	1.40x2.00	270 €	440 €
TYPE 4	 DOUBLE	2.00x2.00	540 €	880 €
TYPE 5	 DOUBLE	2.00x2.00	540 €	880 €
TYPE 6	 DOUBLE	2.00x2.00	540 €	880 €
RENOUVELLEMENT	15 ANS	110 €		
SUPPLEMENT CAVEAU EXISTANT		200 €		
COLUMBARIUM et CAVURNES	15 ANS	250 €		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix décide d'annuler la délibération du 2 juillet 2020 (D2020-51) fixant les tarifs funéraires et de fixer les nouveaux tarifs de concessions funéraires indiqués ci-dessus.

6 – Location licence IV à Flo et Jéré

Monsieur le maire informe l'assemblée que par courrier en date du 4 février 2021, le Préfet du JURA a autorisé le transfert de la licence de débit de boissons de 4^{ème} catégorie exploitée dans le débit de boissons « BARANOUS » situé 2 Grande Rue à Desnes.

Il signale à l'assemblée que le bureau de tabac SNC Flo et Jéré situé au 79 rue Louis XIV le Grand à Bletterans a demandé à louer la licence IV pour leur activité PMU, et précise que Madame a suivi la formation lui permettant d'exploiter un débit de boissons.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre à disposition la licence IV débit de boissons à SNC Chez Flo et Jéré, moyennant une indemnité mensuelle de cent cinquante euros (150 €) payables d'avance.

Ce contrat de mise à disposition d'une durée d'un an, se renouvellera tacitement par période d'un an à défaut de demande de résiliation faite par l'une ou l'autre des parties après un préavis de 3 mois.

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents, émet un avis favorable à la demande du bureau de tabac SNC Chez Flo et Jéré situé au 79 rue Louis XIV le Grand, et autorise le maire a signé tout document se rapportant à cette affaire.

7 – Marché aux veaux – montant de la location-vente à Marlène GUIGON

Monsieur le Maire explique que nous nous sommes rapprochés de Maître Simonin pour connaître les modalités de mise en place d'une location-vente pour le bâtiment marché aux veaux permettant l'installation de l'école de danse de Marlène GUIGON.

Ne pouvant pour l'instant financer l'acquisition du bâtiment et la rénovation, elle souhaite ouvrir son école en septembre 2021. Lors de la séance du conseil municipal de janvier dernier, nous avons validé le principe de cette location-vente, il s'avère que ce n'est pas la meilleure option selon les conseils de Maître Simonin. Il faut rédiger un acte de vente avec un paiement à terme : Marlène GUIGON devient propriétaire du bâtiment, et peut ainsi lancer les demandes d'urbanisme correspondantes.

Le Conseil municipal émet un avis favorable sur le principe, avec le versement d'une indemnité mensuelle de 200 € pendant 2 ans puis le versement du restant dû au terme des 2 ans. Ceci permettra notamment à Marlène GUIGON d'ouvrir son école de danse à la rentrée 2021.

8 – Conseil en énergie partagée – convention d'adhésion avec le SIDEC

Le SIDEC a mis en place depuis de nombreuses années un programme d'accompagnement pour aider les collectivités à mieux gérer leurs énergies. Ce service est appelé Conseil en Energie Partagée.

L'objectif du service est de proposer un conseil personnalisé aux collectivités pour leur permettre de faire des choix éclairés en matière d'énergie sur leur patrimoine (bâtiments, éclairage public, eau et véhicules). Le conseiller en énergie partagé intervient en amont, il s'agit d'accompagner la collectivité dans toutes ses démarches touchant à la gestion des consommations d'énergie.

Ce service est organisé pour 3 ans et comporte :

- Une analyse des factures, afin de détecter les dérives de consommation, les erreurs de facturation et les optimisations tarifaires possibles.
- La mise en place d'un tableau de bord de suivi des consommations d'eau et d'énergie (électricité, gaz, fioul, bois,...).
- Des mesures visant à réduire les consommations énergétiques, à confort au moins identique.
- L'animation d'opérations de formation et de sensibilisation sur la maîtrise des dépenses énergétiques, à l'intention des élus, des techniciens et des usagers.

La contribution d'adhésion pour ce service est fixée en fonction de la population à :

- Pour les communes : 1 € par an par habitant, plafonné à 2 000 €.

Le nombre d'habitants sera celui de la population municipale de la base INSEE à la date de la signature de la convention. Soit pour la collectivité de BLETTERANS (1 463 habitants) un montant de 1463 € TTC par an.

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents, approuve l'adhésion de la collectivité au service CEP proposé par le SIDEC, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service au CEP.

9 – Zone des Toupes – état d'avancement du projet

Monsieur le Maire a consulté Monsieur Pascal NICOT de la DDT, et Clémence JARTIER du Pays Lédonien pour le projet de la zone des Toupes.

Il est possible de solliciter une assistance du Pays Lédonien et du CAUE pour l'élaboration et la rédaction du cahier des charges afin de lancer la consultation du bureau d'études.

Certains terrains sont exploités par des agriculteurs. Le Maire souhaiterait à ce sujet rencontrer la Chambre d'Agriculture et la SAFER.

Il reste 1 an et ½ à la collectivité pour établir un nouveau règlement à cette zone.

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents, valide le lancement du projet.

Il sera important d'anticiper le diagnostic archéologique afin de ne pas retarder l'avancée du projet.

10 – Point sur le recrutement d'un secrétaire général

Le Maire explique qu'il a reçu de nombreuses lettres de candidatures ne correspondant pas au profil recherché. Seuls 3 candidats sortaient du lot.

Il a mené 2 entretiens : un en visio, un en présentiel, le 3ème candidat ayant trouvé un poste dans une autre collectivité. Les candidats sélectionnés ne convenant pas, la commune a déposé une nouvelle annonce de Directeur Général des Services.

Le nouvel ASVP arrive semaine prochaine : il effectuera 10 h hebdomadaire (mission d'ASVP et remplacement du placier lors des congés où absences).

Il commencera par accompagner Aurélien sur le marché du 2 mars, et jeudi 4 mars, Le Maire lui présentera la commune. Il est déjà assermenté "dans la réserve", mais il doit de nouveau prêter serment pour sa mission d'ASVP.

11 – Rencontre avec les forains – organisation de la fête foraine 2021

Le 4 février dernier, Le Maire, Dominique MEAN et Richard BRUSA ont rencontré les forains en mairie afin de leur présenter les aménagements prévus place du Colombier, et afin de leur proposer un nouveau lieu d'installation pour la fête 2021.

D'autre part, chaque forain a reçu un courrier leur demandant de nous indiquer leur besoin électrique, et l'emprise au sol de leur manège.

Le Maire a proposé une installation sur le parking de la Foule de manière temporaire pour cette année 2021 – l'ensemble des forains présent s'est rendu sur place pour vérifier le potentiel de cette place.

De nombreuses problématiques se posent à la Foule : mise en place d'un plan sécurité, prévoir une aire de retournement, mise en place d'une passerelle, apporter l'électricité, et l'eau.

Le Maire propose de demander à Olivier LAGUT de réfléchir à un aménagement de cette place afin de pouvoir installer les forains pour la fête foraine, mais également d'autres manifestations d'envergure type concours de pétanque ou autre,...

Concernant leur installation sur la place du Colombier, les forains sont conscients qu'ils ne pourront pas installer leur caravane sur le lieu de la fête.

Il est prévu de programmer une réunion courant mars pour refaire un point avec les forains.

12 – Point finances

Richard BRUSA présente à l'assemblée le projet de compte administratif 2020 élaboré par Claude PIERREL et Jean CAMUS.

Une vraie réflexion est à mener au niveau des bâtiments communaux : il faudra peut-être céder certains bâtiments trop coûteux (entretien, vétusté,...) et qui ne rapportent rien.

Le projet des Toupes dans sa globalité est compliqué à réaliser à l'heure actuelle.

13 - Questions diverses

- Le Préfet du JURA va se rendre sur l'entreprise Bourgeois de BLETTERANS lundi 1^{er} mars après midi,
- La collectivité peut bénéficier des Emplois verts jusqu'à 100 h gratuites par an : prestation intéressante qui peut être envisagée pour l'entretien du cimetière.
- Dominique MEAN propose de recruter de façon ponctuelle un contrat Elan pour l'entretien des rues de la commune. Cette proposition est validée par l'assemblée.
- Le diagnostic des platanes de la place du Colombier a été effectué le 11 février par l'ONF. Le rapport révèle que 2 arbres sont à couper et les autres sont dans un état moyen.
- Dossier sur les déplacements doux : il avait été décidé lors d'une précédente commission AMI Bourg Centre de mettre en stand-by le dossier, la priorité étant accordée aux travaux de la place du Colombier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 23 mars 2021, le lieu et l'horaire seront communiqués officiellement par voie de convocation.

Le maire, Stéphane Lamberger

Claude Pierrel,

Dominique Méan,

Alexandre Adam,

Christine Petitjean,

Richard Brusa,

Maxime Mathis,

Caroline Médigue,

Valérie Faivre,

Delphine Vuillermoz,

Tantely Brun,

Jérôme Lamonica,

Jean Camus,